



UNML

UNION NATIONALE des MISSIONS LOCALES, des P.A.I.O.
et des ORGANISMES D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Représenter et accompagner les réseaux d'insertion

NUMERO 117

FLASH

Octobre 2009

ORGANISATION DE LA CONSULTATION NATIONALE DE REPRESENTATIVITE

Ainsi que le prévoit la convention collective nationale des Mission Locales, une consultation nationale des salariés doit être organisée tous les trois ans pour déterminer la représentativité des organisations syndicales de salariés signataires de notre convention collective, permettant ainsi la répartition des fonds du paritarisme (article IX-7-3 de la convention collective). Nous vous rappelons que l'organisation de cette consultation est une obligation conventionnelle pour toutes les structures et qu'il est de la responsabilité des Présidents d'organiser ce scrutin suivant les modalités définies par le protocole électoral signé en juin dernier.

Cette consultation aura lieu entre le 16 et le 20 novembre prochain. Pour autant, les premières échéances en vue de ce scrutin approchent. Pour vous aider à vous y préparer et vous apporter toutes les informations qui vous seront nécessaires, nous vous transmettons aujourd'hui une série de documents:

- le calendrier de la consultation (en page 3 de ce Flash)
- un modèle de liste d'émargement que vous pourrez utiliser le jour du vote (en page 4 de ce Flash)
- un exemplaire du protocole électoral signé le 5 juin dernier par l'UNML, la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT et FO (envoyé en pièce jointe)
- les professions de foi des organisations syndicales de salariés signataires de la CCN des Missions Locales et PAIO (envoyées en pièces jointes)

Tous ces documents vont également vous être envoyés par voie postale dans les prochains jours.

LE FLASH édité par l'UNML

Directeur de la publication : Michel GUERNION / Rédacteurs : Christelle TAVARES / Céline FOREST / Céline RABOLINI / Christophe MARTY / Maquette : Christelle TAVARES // Distribution: E.Mail / Email: com.unml@wanadoo.fr

Adresse: 61 rue Pierre Cazeneuve 31200 Toulouse / Tél. : 05 34 42 23 05 / Fax : 05 61 47 21 07

Pour toutes questions relatives à ce Flash ou à l'organisation de la consultation, n'hésitez pas à nous contacter.

- Si vous rencontrez des difficultés pour ouvrir les pièces jointes à ce message, merci de contacter :
Christophe Marty, 06.25.79.28.54 ou com.unml@wanadoo.fr

- Si vous avez besoin d'informations ou de conseils liés à l'organisation de la consultation en elle-même, vous pouvez contacter :
Céline Forest, 05.34.42.23.00 ou cforest.unml@wanadoo.fr

Les enveloppes de vote et listes d'émarquements seront rassemblées dans une seule pochette qui sera cachetée et portera les mentions suivantes :

**CCN des MISSIONS LOCALES et PAIO
CONSULTATION NATIONALE DE REPRESENTATIVITE
(nom et adresse de la structure)
(Signature de tous les membres du Bureau de vote)**

Cette pochette devra être renvoyée avant le 25 novembre 2009 (caché de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**SCP Lamarque et Gourgue - huissiers de justice associés
21 allée du Val-d'Aran
31770 Colomiers**

CALENDRIER

1er septembre 2009 : date à laquelle un salarié doit être présent dans l'effectif, quel que soit son contrat de travail, pour être électeur (il doit toujours être présent le jour du vote fixé dans la structure). (Article 2 du protocole électoral)

05 octobre 2009 : date limite d'envoi à l'UNML des professions de foi par les organisations syndicales. (Article 5 du protocole électoral)

19 octobre 2009 : l'UNML envoie à chaque structure, par messagerie électronique, les documents nécessaires à la consultation. (Article 4 du protocole électoral)
(au plus tard)

30 octobre 2009 : constitution du Bureau de vote dans chaque structure ;
(au plus tard) fixation de la date du scrutin dans la structure ;
validation de la liste des électeurs. (Article 6 du protocole électoral)

06 novembre 2009 : sous la responsabilité de l'employeur : information sur l'organisation du scrutin local et distribution au personnel des professions de foi
(au plus tard) (Article 6 du protocole électoral)

entre le 16 et le 20 novembre 2009 : vote dans chaque structures.
(Article 3 du protocole électoral)

25 novembre 2009 : date limite de retour des listes d'émargement et enveloppes de vote.

A renvoyer à:

SCP Lamarque et Gourgue - huissiers de justice associés
21 allée du Val-d'Aran
31770 Colomiers

03 décembre 2009 : dépouillement national des bulletins de vote et publication des résultats. (Article 10 du protocole électoral)

